

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

REUNION PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35.

M. LE PRESIDENT.- Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe. – Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Mme Catherine HAUREGARD est excusée

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de groupe.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe.- Tout le monde est présent

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde est présent

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

M. LE PRESIDENT.- Depuis notre dernière Conseil, beaucoup d'événements dramatiques se sont produits. Tout d'abord, l'envahissement de l'Ukraine qui se bat pour défendre sa démocratie

En tant que mandataires, nous sommes tous des démocrates. C'est pour cela que symboliquement, j'ai demandé que le drapeau ukrainien soit présent à nos côtés aujourd'hui.

(Applaudissements)

Par ailleurs, ce week-end, un terrible accident s'est produit à La Louvière. Dès lors, je tenais à commencer notre séance par une minute de silence pour toutes les victimes civiles de conflit militaire qui touche l'Ukraine ainsi que pour les victimes du drame qui s'est déroulé ce weekend lors du Carnaval de Strepv-Bracquegnies.

(Minute de silence)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité.

Vous trouverez également sur vos bancs une enveloppe contenant votre « Pass touristique » accompagné d'un courrier spécifiant les sites touristiques provinciaux et paraprovinciaux que vous pourrez visiter. Je vous précise que cette carte d'accès est valable pour 2 personnes et ce, jusqu'à la fin de la législature.

Se trouve également sur vos bancs un carton d'invitation au Salon des Mandataires MUNICIPALIA qui se déroulera les 21 et 22 avril prochain au WEX à Marche-en-Famenne. Si vous souhaitez y participer un enregistrement en ligne est obligatoire. Votre code d'accès se trouve au verso du carton.

Concernant les rapports d'activités, je vous rappelle que les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès de moi uniquement ce lundi 21 mars. Tenant compte de ces éléments, le planning des travaux de cette semaine se présentera comme suit : aujourd'hui, examen des dossiers traditionnels ; l'ouverture et clôture de la discussion sur l'ensemble des rapports d'activités ainsi qu'une séance à huis clos.

Demain, comme vous le savez, nous avons une journée d'étude du Conseil provincial dans l'arrondissement de Verviers.

Le jeudi 24 mars, réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra donc une séance à huis clos qui portera sur quatre dossiers.

Je vous annonce également que le groupe politique constitué par les conseillers élus à l'issue du scrutin du 14 octobre 2018 sur la liste « CDH-CSP », siègera désormais sous la

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

dénomination « Les Engagés-CSP ».

Je vous invite à en prendre acte.

Enfin, je salue la présence, parmi notre public, des étudiants du 2^{ème} module des sciences administratives de l'École provinciale d'administration qui assistent à notre séance en compagnie de Monsieur GUIOT, chargé de cours « Orientation transversale – Province ».

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 février 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 février 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

Document 21-22/A16 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'accueil des réfugiés Ukrainiens.

Document 21-22/A17 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux Rencontres Théâtre Jeune Public.

Document 21-22/A18 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'invasion du frelon asiatique en région liégeoise.

Document 21-22/A19 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux inondations et aux ruisseaux verviétois gérés par la Province.

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première, le document A16, je donne la parole à M. Didier NYSSSEN. Vous avez la

parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NYSSSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Cela fait maintenant près d'un mois que la guerre fait rage à nos portes. La capitale de l'Ukraine est située à 2001 km de Liège, soit un peu moins d'une journée en voiture, soit un peu moins de la distance qui nous sépare de nos lieux de villégiature habituels sur la méditerranée.

À ce jour, le nombre de réfugiés ukrainiens, en Europe, se monte au moment où j'écrivais la question, à plus de 3 millions. La presse évoquait la semaine passée, l'arrivée de quelques 30.000 réfugiés en Région Wallonne et parmi eux, nombreux seront ceux qui sont déjà arrivés et qui arriveront encore sur le territoire provincial.

Les défis sont évidemment nombreux pour ces populations déjà durement éprouvées par la guerre. Je vais en pointer plus spécifiquement deux, d'abord celui de trouver un logement puisqu'en termes de logements nous sommes déjà largement touchés par les restes des inondations de juillet dernier et, pour les plus jeunes, de retrouver le plus rapidement possible une place dans les écoles.

Ma question est donc très simple, Monsieur le Député-Président : la Province est-elle préparée à l'accueil des réfugiés ukrainiens ? Que pouvons-nous mettre en place pour assurer un accueil digne de ces victimes du conflit déclenché par la Russie ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. ERNST.

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je vais rebondir sur la question de mon collègue Didier NYSSSEN. Dans le cadre de la crise des réfugiés ukrainiens, je ne vais pas redévelopper ce qu'il vient d'expliquer, le drame qu'on vit, pouvez-vous nous informer sur les actions menées par la Province au niveau de la synchronisation avec les Communes ?

Vu l'ampleur de la crise, est-il prévu de mettre à disposition des bâtiments provinciaux ou paraprovinciaux pour l'accueil ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Voilà, je remercie Monsieur NYSSSEN pour sa question avec qui je partage le souci d'un accueil digne des réfugiés au sein de la province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Je voudrais néanmoins apporter une précision qui peut paraître d'ordre sémantique mais qui ne l'est pas en réalité, je voudrais que, dans les débats que l'on aura certainement à plusieurs reprises sur ce sujet, que l'on parle des réfugiés d'Ukraine et non des réfugiés ukrainiens parce que malheureusement la guerre qui a lieu en Ukraine jette sur les chemins l'exile des ukrainiens mais aussi des étudiants qui n'ont pas la nationalité ukrainienne et qui arrivent aussi ici, en Belgique.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Plus t'intervention ? Monsieur le Député provincial – Président, vous avez la parole.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).-Messieurs les Conseillers provinciaux.

Effectivement, le conflit se déroulant en Ukraine entraîne dans le monde entier, et particulièrement en Europe, des conséquences majeures à plusieurs titres : économique, sécuritaire et surtout humanitaire.

Aucun Etat européen n'est épargné, et tous les niveaux de pouvoir ont un rôle à jouer dans cette crise mondiale qui frappe le peuple ukrainien de plein fouet.

Depuis plusieurs semaines déjà, la solidarité s'organise via des initiatives publiques et privées. Mais comme vous l'avez dit, les défis sont immenses et multiples et le plus colossal concerne certainement l'accueil de millions de réfugiés d'Ukraine ayant fui la guerre.

Bien évidemment, notre pays contribuera pleinement à l'effort européen en la matière. On estime à 80.000 le nombre de réfugiés d'Ukraine qui pourraient être accueillis en Wallonie et à Bruxelles. En conséquence, le territoire de la province de Liège devra être capable d'en accueillir 20.000.

Ce chiffre est évidemment considérable, mais il est du devoir de l'ensemble des pouvoirs publics concernés de mettre tout en œuvre pour y participer.

La prise en charge d'urgence des réfugiés relève des compétences de l'Etat fédéral, et des communes par le biais de Fedasil. Par contre, il revient aux entités fédérées, en collaboration avec les provinces et les communes, de solutionner la question de l'hébergement durable. Dans ce cadre, la Wallonie mobilise l'ensemble des forces vives compétentes afin d'assumer pleinement son devoir.

Dans ce contexte, le Ministre wallon du Logement, Christophe Collignon, a contacté le Collège provincial afin que celui-ci identifie les infrastructures d'hébergement collectif ou susceptibles d'en remplir la fonction, relevant directement ou indirectement du patrimoine provincial, et qui pourraient constituer une solution d'accueil temporaire, de quelques semaines à 2 ans parle-t-on, de ressortissants ukrainiens.

Comme à chaque fois qu'elle est sollicitée, je vous rappelle la crise sanitaire liée à la

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

covid-19 ou celle causée par les inondations de juillet 2021, la Province de Liège mettra, avec volontarisme et loyauté, tout en œuvre pour contribuer à l'effort de solidarité demandé.

A ce titre, le Collège provincial a chargé le Département des relations aux Territoires, Villes et Communes de centraliser les différentes aides que notre Institution est en mesure de fournir à court, moyen voire long terme aux populations concernées par la crise ukrainienne, et ce en pleine collaboration avec nos différentes directions générales.

Il a donc été procédé à une première analyse des différents soutiens que nous sommes en mesure d'apporter.

En ce qui concerne l'hébergement temporaire, nous avons transmis le 17 mars dernier à la Wallonie une liste des infrastructures provinciales susceptibles d'héberger des ressortissants d'Ukraine, ainsi que leur capacité maximale d'accueil. Concrètement, la Province a identifié 459 places, réparties dans nos 9 internats provinciaux ainsi qu'au sein du Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football, le CREF, du Château de Harzé, des domaines de Palogne et de Wégimont et de l'Espace Belvaux, bien entendu, qu'il conviendra de tenir compte d'une série de contraintes inhérentes aux spécificités des lieux envisagés, à l'organisation pratique de l'hébergement ou encore à l'encadrement et aux services disponibles.

Mais en tant que partenaire fidèle de la Wallonie, des Communes et CPAS, notre Institution est occupée à recenser les aides supplémentaires qu'elle peut fournir en matière d'enseignement, mais aussi d'affaires sociales, d'aides matérielle et logistique.

En synthèse, je peux vous citer à l'heure actuelle : la possibilité d'accueillir des réfugiés au sein des instituts de promotion sociale pour le cours de français langue étrangère ; l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire, particulièrement à l'EP Verviers et à l'IPES Herstal où le dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants et assimilés est organisé, ce qu'on appelle le DASPA, est organisé ; la mise à disposition des services Guidance, Centres psycho médico-sociaux et promotion de la santé à l'école ; l'offre de services de psychologues, d'assistants sociaux et d'infirmiers au sein des pouvoirs locaux voire d'asbl. Enfin les prêts de véhicules ou encore l'aménagement de locaux.

Ce travail de recensement doit encore être affiné. Nous allons par exemple rechercher des collaborateurs provinciaux susceptibles d'effectuer des tâches de traduction et d'interprétariat. Néanmoins, il constitue déjà une base appréciable de services que la Province de Liège est capable de proposer.

Enfin, je puis vous assurer que ce travail est réalisé en pleine collaboration avec la Wallonie ainsi que les services de planification d'urgence de Monsieur le Gouverneur.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Monsieur NYSSSEN, une réaction ?

M. NYSSSEN, Conseiller provincial (de son banc).- Merci aux collègues qui se sont associés

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

à moi pour la question et merci pour la réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Pour la deuxième question A17, je donne la parole à M. Alexis HOUSIAUX. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HOUSIAUX, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues, Monsieur le Directeur général.

Une question sur le Théâtre Jeune Public 2022. Le Théâtre Jeune Public est une activité essentielle de la Communauté Française, puisque c'est là que les compagnies de théâtre qui font des spectacles pour les jeunes publics à savoir nos enfants qui sont dans nos écoles sont, entre guillemets, reconnus, sélectionnés, cela dépend un peu des années, et obtiennent des subventions pour pouvoir prêter dans les différentes écoles.

Cette activité est essentielle à la Commune de Huy puisque, il y a à peu près 30 ans que cela se fait à Huy, dans les bâtiments provinciaux, peut-être 25 me dit le Député-Président, essentiellement dans les locaux provinciaux puisqu'il y a quand même 9 salles qui sont équipées et l'année dernière, c'était 52 spectacles en 9 jours dans 9 salles, donc c'est quand même une activité énorme et nous en avons discuté précédemment puisque vous savez que la Province est impactée financièrement par son intervention pour les zones de secours et que dès lors, elle doit faire certaines économies et on avait un peu peur que cette économie-là soit faite sur le dos des sélections du théâtre jeune public puisque la Province y consacre un budget de l'ordre de l'ordre de 500.000 €.

En 2020, nous avons été victimes du Covid et alors, cela a été reporté à plusieurs reprises, même un moment donné on a envisagé de le faire sur Liège puisqu'on ne savait plus le faire au mois d'août comme traditionnellement mais il n'a pas pu avoir lieu en 2020.

Heureusement, il est revenu à Huy en 2021 et nous espérons donc, en 2022, de nouveau le Théâtre Jeune Public sera présent dans les locaux de Huy, c'est quand même une activité internationale importante où de nombreux tourneurs de la francophonie puisqu'il y en a même qui viennent d'Afrique et même du Canada, du Québec, qui viennent à Huy donc cela donne quand même un retentissement, une publicité, une notoriété à la Ville de Huy mais surtout à la Province de Liège.

Il devait y avoir des négociations de la Communauté Française et on se demandait si on a pu stabiliser tout ça, si le point de l'aspect budgétaire a pu être développé avec la Communauté Française, c'est une de ses fonctions prioritaires, elle devrait quand même donc les prendre en charge et pas seulement laisser tout sur le dos de la Province et nous espérons dès lors que si ces négociations ont pu avoir lieu, qu'on pérennise cette activité sur la commune de Huy comme on l'a fait depuis de nombreuses années.

Je remercie pour la réponse d'avance.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame Sandrina GAILLARD.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Je pensais poser ma question jeudi mais ce sera donc pour aujourd'hui. En décembre 2019 et en octobre 2020, je vous interrogeais déjà sur l'avenir des Rencontres Jeune Public. Aujourd'hui, je vais donc vous interroger non plus sur l'avenir car je pense que c'est déjà confirmé pour cette année, mais sur l'organisation des FTPJ. Où en êtes-vous de la concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quelle est l'organisation prévue ? Qui va faire quoi ? Qui va payer quoi ?

Et je vais mettre ma deuxième casquette, celle de Vice-présidente du Centre Culturel de l'arrondissement de Huy et demander quel sera son rôle dans l'organisation ?

Je vous remercie pour vos réponses et, Monsieur le Président, je suis étonnée que vous ne soyez pas intervenu sur la question d'actualité de Monsieur Housiaux car d'habitude, on doit rester dans notre question et ne pas en sortir.

M. LE PRESIDENT.- Comme ici maintenant, ce n'était pas une question que vous deviez poser mais c'était une intervention relative à la question de M. Housiaux.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial - Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. Luc GILLARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Monsieur le Conseiller. Alors, je répondrai aussi à Madame Gaillard puisque, forcément il y a les formes mais l'important c'est le contenu, ceci dit, je suis d'accord avec les collègues de mon groupe, il faut apprendre à respecter la procédure mais on va faire contre mauvaise fortune bon cœur et essayer de vous répondre au mieux aussi au complément de vos questions.

Donc, un résumé des deux années précédentes s'impose, afin de mieux comprendre les enjeux qui sont ceux de la Province dans cette manifestation aujourd'hui, qu'elle organise en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et vous allez voir que la collaboration est très légère par rapport aux moyens que la Province met en jeu dans cette aventure.

Donc, c'est effectivement une organisation de longue date, on est à plus de 30 ans, et en partenariat avec d'autres acteurs que sont principalement la Ville de Huy et la Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse et on peut donc aujourd'hui ajouter le Centre Culturel de Huy.

En 2020, les Rencontres Théâtre Jeune Public auraient dû être déplacées sur le territoire des Villes de Liège, je vous passe les dates puisque, au bout du compte, la pandémie nous a rattrapés et donc, nous n'avons pas pu organiser puisque c'était le souhait des organisations qui encadrent professionnellement, les acteurs de ce secteur, leur souhait était de voir réaliser des Rencontres en live, en vivant, bien que la proposition initiale était plutôt de faire des captations. Mais bon, que voulez-vous, ni l'un ni l'autre n'ont pu être réalisés et donc, l'année 2020 a été annulée purement et simplement à la dernière minute, comme vous vous en souvenez.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Je rappelle que si le souhait avait été de déplacer les Rencontres à Liège, c'est dans l'idée que ces Rencontres se passent à Huy, certes, mais dans un établissement scolaire et qu'il n'était donc pas possible de les organiser à Huy en dehors de la longue période de pose que sont les mois de juillet et principalement le mois d'août puisque c'est à ce moment-là que les Rencontres s'organisent.

Et donc, il n'a jamais été dans l'intention de la Province de ne pas organiser les Rencontres Théâtre Jeune Public à Huy. Et donc, toutes les Rencontres ont toujours et vont continuer à s'organiser à Huy.

Il faut savoir qu'il y avait aussi des contraintes techniques, qui étaient liées au fait qu'un nombre de spectacles complémentaire puisqu'il y avait déjà eu quelques soucis au paravent donc on était à l'époque à peu près à 54 compagnies et vous allez voir, les choses s'améliorent encore.

Donc, la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans un geste cette année-là, avait marqué son accord pour une augmentation de sa participation budgétaire à hauteur de 20.000 €, je rappelle que le budget général de cette opération, à l'époque, était à l'époque de 365.000 €. Vous voyez un peu le rapport entre les deux. Malheureusement, les Rencontres ont finalement été annulées et ce, à cause de la pandémie.

La Province avait, cette année-là déjà, informé la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'en conséquence des économies imposées aux Provinces dans le cadre de la reprise des zones de secours, la Province de Liège était, et serait à l'avenir encore davantage, dans l'incapacité de continuer à prendre en charge la presque totalité du budget de cette manifestation, qui, si elle est majoritairement coordonnée par la Province de Liège sur son territoire, se déroule à l'initiative et sous les couleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et participe également au rayonnement de nombreuses compagnies issues des autres provinces wallonnes et de Bruxelles. Notons qu'en 2020, 10 compagnies seulement étaient issues de la province de Liège sur les 54 spectacles.

En 2021, les Rencontres Théâtre Jeune Public revenaient à Huy, je retire le mot « revenaient », venaient à Huy, comme d'habitude, du 16 au 24 août, à la grande satisfaction de la Ville de Huy, qui apprécie accueillir cette manifestation d'envergure nous le savons. Pour preuve, une pétition avait même été lancée en ville afin de faire revenir les Rencontres sur ce territoire, angoisse excessive je pense. Nous y avons immédiatement été attentifs et avons tout mis en œuvre pour que l'organisation fonctionne.

Le dialogue avec le cabinet de Madame la Ministre Bénédicte Linard l'année dernière avait permis d'augmenter la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 70.000 € pour un budget total de presque 500.000 € étant entendu qu'il y avait plus de compagnies, toutes celles qui avaient été déçues de l'année 2020 venaient s'ajouter à celles qui présentaient un spectacle l'année 21. Vous voyez que malgré, je dirais la bonne volonté, l'apport de la Communauté Française n'est pas encore, à mon avis, à la hauteur de l'enjeu.

Aujourd'hui, si l'équilibre n'est pas encore atteint en terme de partenariat direct Province-Fédération Wallonie-Bruxelles, et s'il reste du chemin au regard du budget que devrait prendre à sa charge la Province de Liège, au prorata du nombre de compagnies liégeoises sur le nombre

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

total de compagnies participantes, sachez que l'insistance de la Province de Liège à valoriser l'aspect primordial de cette manifestation pour le secteur du théâtre Jeunesse, tout en continuant à pointer le déséquilibre dans la prise en charge financière de la manifestation, a fini par porter ses premiers fruits.

Je peux vous annoncer, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, que Madame la Ministre Linard a consenti à monter la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 200.000 € pour un budget total estimé à plus ou moins 500.000 € actuellement.

Il est important également de réexpliquer le cadre plus général dans lequel s'inscrivent les Rencontres afin de comprendre leur utilité pour le secteur du théâtre.

Les Rencontres Théâtre Jeune Public sont la continuité d'un dispositif d'aide à la diffusion pour le secteur du théâtre à destination du jeune public, du public scolaire.

Les spectacles ayant fait l'objet d'une sélection pour les "Rencontres Théâtre jeune public" peuvent, par la suite, bénéficier de subsides dans le cadre du programme "Théâtre à l'école". Ce programme "Théâtre à l'école" soutient la diffusion, dans le cadre scolaire, de spectacles de théâtre et danse destinés à des enfants et à des jeunes des cycles fondamental et secondaire.

La Province de Liège, comme chaque province wallonne participe à ce dispositif géré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'adresse aux compagnies situées en région wallonne. Si ce programme est majoritairement financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut noter que la Province de Liège complète chaque subside accordé à une compagnie de son territoire en versant 30% de la somme totale.

Je terminerai ceci en précisant que, grâce à l'engagement de la Province à toujours organiser les Rencontres Théâtre Jeune Public, c'est toute une saison de théâtre et de programmation qui se met en place suite aux prestations effectuées par les compagnies durant cet événement durant lequel les programmateurs de salles de Belgique et au-delà viennent découvrir nos talents.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. M. HOUSIAUX ?

M. HOUSIAUX, Conseiller provincial (de son banc).- Non Monsieur le Président, je n'ai pas de remarque à ajouter. Je remercie Monsieur le Député - Président et propose qu'il négocie encore mieux l'année prochaine.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la troisième question A18, je donne la parole à M. Irwin GUCKEL. Vous avez la parole Monsieur le Premier Secrétaire.

M. GUCKEL, Premier Secrétaire (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La vie de notre Conseil provincial nous amène à faire le grand écart sur les thématiques

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

telles que l'accueil des réfugiés et le théâtre jeune public et ici, la problématique liée aux abeilles et au frelon asiatique.

Mesdames, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Il y a quelques mois, quelques semaines, un groupe d'apiculteurs de la région liégeoise m'interpelait à propos de la présence de plus en plus importante du frelon asiatique dans notre région.

Permettez-moi de contextualiser cette problématique. Le frelon commun, qui a sa place dans l'équilibre et la biodiversité de nos régions, ne doit pas être confondu avec le frelon asiatique. Celui-ci est bien entendu considéré comme une espèce invasive.

Les abeilles, vous le savez, subissent déjà des pertes énormes de population dues à l'usage des pesticides entre autres. Cette espèce, le frelon asiatique, menace l'équilibre et la survie des autres frelons mais aussi et surtout des abeilles dont l'importance économique reste malheureusement discrète.

La disparition des abeilles sociales, pollinisatrices, créerait pourtant un cataclysme quant aux rendements des cultures maraichères et fruitières.

Vous aurez compris que le but des apiculteurs est de freiner autant que possible cette expansion.

La présence du frelon asiatique a été constatée sur plusieurs communes de notre Province.

Quelques chiffres ! Il faut savoir que le frelon asiatique peut tuer jusqu'à 70 abeilles en une seule journée. En sachant qu'un nid peut accueillir plus ou moins 2000 frelons, nous pourrions comprendre l'impact désastreux si nous n'arrivons à juguler le développement de cet animal invasif.

Le décor étant placé, les apiculteurs auraient donc besoin d'une institution qui jouerait un rôle fédérateur auprès des associations, tout en apportant une aide en termes de formation et d'équipement pour détruire les nids de manière adéquate et efficace.

La question est donc : la Province en tant qu'institution de proximité, pourrait-elle jouer ce rôle de facilitateur, de fédérateur afin de lutter de manière coordonnée face à cette problématique ?

D'avance, merci l'attention portée à cette intervention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. André DENIS, Député provincial à la tribune pour la réponse du Collège à cette

question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues,

Merci Monsieur Guckel pour votre question, question qui sent le printemps hein, les abeilles en cette journée ensoleillée.

Comme vous l'avez évoqué, la venue du frelon asiatique est remarquée par les apiculteurs actifs sur notre territoire. Entrée en Région wallonne en 2016, cette espèce invasive commence à fragiliser les ruchers présents en province de Liège. Malgré les difficultés d'arrêter net leur progression, la volonté provinciale est de préserver les abeilles au maximum, comme vous l'avez très justement évoqué.

Votre question est d'actualité vu que nous entrons dans la période la plus propice à son développement : des nids primaires se construisent dans des arbres, des cheminées, du mobilier urbain ou encore sous des charpentes. Au cours de l'été, ces nids vont être abandonnés pour des nids secondaires, une problématique que j'ai moi-même découverte assez récemment puisque nous nous sommes informés sur la question mais effectivement, c'est assez particulier comme mode de développement, et secondaire à d'autres endroits qui seront tout aussi problématique pour les insectes pollinisateurs.

Dans un premier temps, en terme de sensibilisation, des actions provinciales existent que ce soit auprès de l'apiculteur ou du citoyen ordinaire.

Effectivement, pour savoir si l'on est bien en présence d'un frelon asiatique et donner utilement l'alerte, faut-il encore être capable de le reconnaître. Ainsi, au-delà des actions antérieurement réalisées, principalement dans le cadre du plan MAYA, une fiche informative sur cet insecte a été publiée sur le site internet de la Province de Liège par les Services du Développement Durable, en partenariat avec leurs homologues de la Province de Luxembourg.

Cette fiche présente cet insecte, permet de le différencier du frelon européen, décrit la procédure en cas de suspicion d'un nid ainsi que les impacts négatifs qu'il peut avoir sur notre biodiversité. Une révision de cette fiche est envisageable sur les aspects pratiques, surtout au vu de l'évolution des procédures du SPW-Agriculture, acteur public à prendre en compte dans le cadre de la lutte contre ce nuisible.

Aussi, afin d'informer et de conscientiser au mieux le citoyen, une capsule de l'émission « Rats des Villes, rats des champs » est en préparation sur le sujet. L'organisation d'une conférence par les services du Développement Durable est aussi envisagée en guise de lieu de partage d'expériences et d'information.

Dans un deuxième temps, parallèlement à la problématique de l'information, afin de limiter la progression de cette espèce, il existe plusieurs méthodes. Parmi elles, il est possible d'équiper les ruchers d'espèce de boîte grillagée, appelées muselières à frelons, qui permettent seulement aux abeilles d'accéder à la ruche.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Pour le moment, des pièges à frelons asiatiques ont été placés sur les sites des ruchers provinciaux urbains, je rappelle le Fond Saint Servais, le Campus 2000, au Val Benoit, à IPES paramédical de Verviers.

A notre niveau, au-delà de ses missions de sauvegarde des abeilles au travers des ruchers pédagogiques et de formations, le CPFAR a aussi la volonté cette année d'expérimenter différents modèles de pièges. L'objectif est d'évaluer ces derniers et de retenir le plus efficace. Les résultats de cette analyse pourront ensuite faire l'objet d'une communication auprès des professionnels de l'apiculture fin de les aider dans les choix d'un équipement adéquat pour protéger leurs ruches des attaques des frelons asiatiques.

La destruction des nids reste la technique manuelle la plus efficace pour diminuer la présence de ces nuisibles. L'utilisation d'une hampe télescopique, permet à la personne, équipée d'une protection adaptée, de retirer le nid. Or, cette technique nécessite une formation et une certification régionale. Vu cette obligation, les services de première ligne concernés sont donc, me semble-t-il, les pompiers.

En cas de présence d'un nid de frelons asiatiques, il est plus judicieux de les prévenir afin qu'ils sécurisent la zone touchée. Comme vous le renseignera ma collègue Madame la Députée Muriel Brodure en charge de la formation, ce corps de métier est formé, au sein des zones de secours, dans l'objectif de détruire ces nids. En effet, cette thématique figure toujours bien au programme de la formation des futurs pompiers et une formation continue est également bien programmée pour le maintien des capacités de naissance de l'insecte.

Enfin, un agent provincial s'est formé au Centre Wallon de Recherche agronomique sur cette technique de destruction. Et nous réfléchissons actuellement à la meilleure façon de mettre à profit cette formation.

Cependant, je pense que la création de nouvelles interventions provinciales ne serait qu'ajouter une couche aux actions déjà existantes que je viens de vous présenter. Ainsi, il serait plus judicieux d'approfondir ce que nos services mettent déjà en place en termes d'aide au monde apicole.

Ainsi, Monsieur le Conseiller, le rôle de facilitateur que vous évoquez est bel et bien déjà endossé par la Province de Liège et nous entendons bien le poursuivre et le développer dès ce printemps et dans les années à venir.

Merci pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. M. GUCKEL, pas d'intervention ?

M. GUCKEL, Premier Secrétaire (de son banc).- Non Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Pour la quatrième question A19, je donne la parole à M. Maxime DEGEY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

M. DEGEY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Je vais prendre la parole aujourd'hui au niveau d'un sujet évidemment dont on a déjà beaucoup parlé ces derniers mois mais qui est encore loin d'être derrière nous au niveau de toutes ses conséquences et bien sûr les inondations du 14 juillet dernier.

Je me permets, de la tribune qui m'est offerte aujourd'hui, pour remercier l'ensemble des services provinciaux qui sont venus en aide aux communes sinistrées. A Verviers, on a pu bénéficier d'aides de la Province et je crois que c'était le cas dans d'autres communes du bassin de la Vesdre donc merci à vous. Je remercie également les représentants des communes, Conseillers communaux, Echevins présents ici d'autres communes qui sont venus nous aider également et aussi de toute la Wallonie, on a eu vraiment une solidarité assez importante au niveau des services communaux pour venir nous aider à déblayer tous les déchets et toutes les choses qu'il y avait à faire lors de ces inondations qui ont été terribles pour nous donc merci à vous.

Monsieur le Député, le 14 juillet dernier, la commune de Verviers a été frappée de plein fouet par les inondations. Alors évidemment, c'est surtout les images de la Vesdre que nous gardons tous en tête mais avant ça, puisque moi j'étais sur place en tant qu'échevin des travaux, ce sont les différents ruisseaux d'abord, qui ont débordés à Verviers, notamment du côté de Mangombroux pour ceux qui connaissent la région, avec le ruisseau des Paires et le ru de Mangombroux. Déjà à ce moment-là, plusieurs citoyens ont été sinistrés assez gravement.

Les premières évacuations de maisons ont commencé ce 14 juillet par rapport à ces ruisseaux et si je vous parle évidemment de ces ruisseaux, c'est parce que certains sont évidemment de compétence provinciale et donc, 7 mois après les inondations, et alors que l'on a beaucoup parlé évidemment du nettoyage de la Vesdre, notamment du curage etc., dans mon intervention j'aurais tout simplement aimé savoir ce qui se faisait aussi au niveau de la Province ?

On a vu vos équipes sur le terrain également très présentes pour régler ce problème donc, faire un peu le bilan de ce qui s'est passé au niveau des ruisseaux au niveau de la compétence provinciale et il faut évidemment parler du futur puisque, fatalement, beaucoup de citoyens se posent la question de ce qui va se passer dans le futur.

Plusieurs climatologues malheureusement, nous disent que ces phénomènes d'inondation devraient perdurer et c'est vrai que, si la Vesdre en tant que Verviétois que je suis avec ma famille qui a toujours habité là-bas, on a jamais eu de problème au niveau de la Vesdre mais c'est vrai qu'au niveau des ruisseaux comme ceux que je viens de citer, notamment le ru de Mongombroux, on avait déjà eu des phénomènes, certes moins graves que ce que nous avons connus au mois de juillet mais on avait connu déjà des phénomènes de débordement et donc, la question est de savoir ce qu'on va prévoir par rapport à ça, en sachant évidemment, Monsieur le Député, que nous sommes disponibles au niveau des services de la Ville de Verviers, je suis Conseiller provincial ici mais je suis aussi échevin des travaux, donc on est à votre service aussi et on est avec tous nos collègues, prêts à vous recevoir pour que nous puissions rassurer nos citoyens à la fois par rapport à ce qui va se faire par rapport à ces inondations du 14 juillet mais aussi par rapport au futur des différents ruisseaux en sachant que, comme je vous l'ai dit, ces

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

événements ont évidemment touché toute notre population et je crois que notre Conseil provincial ne doit pas rester insensible à cela et je sais qu'il ne l'est pas par rapport aux actions que vous avez déjà menées.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. André DENIS, Député provincial à la tribune pour la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Conseiller, cher Maxime.

Comme vous le soulignez, la Commune de Verviers à l'instar de nombreuses autres entités a été frappée de plein fouet par les tragiques inondations du mois de juillet.

Les services de la Province ont donc été et sont d'ailleurs toujours mobilisés depuis lors pour intervenir sur les cours d'eau dont elle a la responsabilité. Je profite ici pour faire une petite parenthèse et rappeler, c'est une question à laquelle nous sommes souvent confrontés, de savoir quel est le réel rôle de la Province dans les cours d'eau dont elle a la charge, de deuxième catégorie donc le rôle de la Province c'est de permettre l'écoulement de l'eau et l'entretien des berges naturelles, donc c'est quelque chose que je pense avoir déjà expliqué ici, donc ce qui signifie que quand quelqu'un a construit un mur le long de sa propriété, souvent il l'a construit, que ce soit quelqu'un, un particulier ou une commune, pour gagner de l'espace sur le cours d'eau donc en redressant la berge donc il devient responsable de ce mur. C'est une question qui revient souvent et c'est quelque chose que les citoyens, et même les communes ne captent pas, ne comprennent pas suffisamment c'est que voilà, c'est cette responsabilité provinciale, il s'agit là d'une responsabilité en termes de législation mais bien souvent la Province, dans son action, va au-delà de sa simple responsabilité en aidant les particuliers et les communes notamment au niveau de ces ouvrages d'art. Ça c'est pour le contexte général, que je pense toujours intéressant de rappeler.

Plus particulièrement pour répondre à votre question, le ruisseau des Paires a dès la fin du mois de juillet fait l'objet d'une intervention en urgence de nos services. Celle-ci s'est concrétisée par l'enlèvement d'alluvions et d'embâcles ainsi que la remise à gabarit du ruisseau derrière la rue de Jalhay.

Le ru de Mangombroux n'a pas non plus été oublié. Ainsi, entre le mois d'août et de décembre, diverses actions ont été entreprises. Je peux vous citer la sortie d'un mur effondré du lit ruisseau ou le rétablissement de l'écoulement mais aussi l'enlèvement d'alluvions en aval de la canalisation.

Ces travaux se sont poursuivis par le retrait d'alluvions de façon plus globale, d'embâcles et, enfin, par l'entretien du lit.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Mais les actions des services provinciaux ne sont pas finies. Il est certain qu'une catastrophe d'une telle ampleur ne peut trouver solution qu'avec un travail de longue haleine.

Ainsi, des interventions sont encore à venir. Concrètement, dans le courant du printemps, ils procéderont à l'enlèvement de l'embâcle sur le Mangombroux en amont de la rue de Jalhay et par la suite le curage du ruisseau Cossart comme prévu dans le marché d'entretien annuel 2022-2023.

De manière générale, l'enlèvement des embâcles fait partie des missions que la Province exécute régulièrement sur les cours d'eau de deuxième catégorie.

Actuellement, nous suivons la situation avec attention. Les Communes ou les riverains ne doivent pas hésiter à interpeller le Service des Cours d'eau pour tout nouvel embâcle qui serait constaté.

Outre les actions précitées, vous devez savoir que la Province a exposé, lors d'une rencontre à destination de l'ensemble des Communes en novembre dernier, les actions qu'elle compte mettre en œuvre dans les années à venir.

Nous ne devons pas seulement agir sur les conséquences des inondations mais également intervenir pour prévenir au mieux de nouvelles catastrophes. Ainsi, nous comptons réaliser plusieurs études hydrauliques permettant d'identifier des aménagements potentiels utiles à la réduction des risques d'inondations.

Les Communes intéressées par ce type de démarche peuvent nous solliciter en décrivant au mieux les zones inondées régulièrement et pour lesquelles des solutions doivent être recherchées.

En fonction des différentes demandes et de la connaissance du terrain des agents provinciaux, nous établissons une priorisation de ces études, qui pourraient être mises en œuvre au rythme de 3 à 5 cours d'eau par an. Certaines de ces études sont déjà en cours, pas très loin de la commune de Verviers d'ailleurs puisque c'est à Limbourg, un ru dont j'ai oublié le nom parce qu'il y en a tellement, sur la commune de Welkenraedt, qui est à l'étude puisque là, au niveau de Limbourg, il y a eu vraiment une terrible catastrophe à la confluence de ce ru et de la Vesdre.

Voilà, de manière générale et plus particulière, Monsieur le Conseiller, les réponses que nous pouvons dès à présent apporter à votre question.

Je reste bien entendu disponible, comme vous le mettez dans votre demande, pour organiser une visite sur place avec les services de la Province et ceux de la Ville de Verviers si vous le souhaitez comme Echevin des Travaux.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. M. DEGEY ?

M. DEGEY, Conseiller provincial (de son banc).- Simplement, Monsieur le Président, je

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

voudrais remercier Monsieur le Député pour ses réponses très satisfaisantes, notamment au futur de ces ruisseaux et confirmer ce qui a été dit en introduction par Monsieur le Député. On a découvert effectivement un certain nombre de constructions illégales et parfois moins illégales mais quand même, sur les différents rus etc. et effectivement, on remarque que ces constructions, abris de jardin ou passages sur les cours d'eau ont accentué certainement le problème du 14 juillet donc il y a également un travail au niveau des services d'urbanisme des communes à faire sur ces rus et différents ruisseaux.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 176 : Modification de la représentation provinciale au sein de la Zone de secours 1 « Hesbaye » : remplacement de Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 21-22/176).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 177 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 178 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme 2018-2022 conclu avec l'asbl « Centre Lyrique de la Communauté Française – Opéra Royal de Wallonie » (ORW) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 21-22/177, 21-22/178) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 177 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 15 mars 2022. Des questions sont posées sur le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » portant la référence 21-22/177.

Un Conseiller demande confirmation qu'il s'agit bien de l'asbl qui est en liquidation. Monsieur le Député insiste sur le fait qu'il ne faut pas confondre l'asbl « Liège Europe métropole » avec « Liège Métropole ». Il confirme que c'est bien l'asbl Liège Europe Métropole qui est en cours de dissolution.

Etant très compliqué de modifier les partenaires dans un programme européen, il a été décidé d'aller jusqu'au bout du dernier projet en cours qui s'appelle Wohmoniteur. Donc, la mort de l'asbl « Liège Europe Métropole » est prévue le 31 décembre 2022 avec la fin de ce programme.

C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter ce point.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Le document 178 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022**Document 192 : Convention de collaboration entre la Province de Liège et la Zone de secours 1 Hesbaye 2021-2024.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 21-22/192).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 193 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Stage de danse » – 10ème édition du Gala « Les Hivernales de la danse » les 11 et 13 mars 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 21-22/193).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 179 : Budget provincial 2022 – 1ère série de modifications budgétaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 21-22/179).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie en Commission pour examiner le document document 21-22/179 « Budget provincial 2022 – 1ère série de modifications ».

Avant l'explication du point une Commissaire demande si, étant donné le rapport de la Cour des comptes, qui observe que les montants alloués par la Communauté française pour des projets subsidiés dans l'enseignement, pour plus ou moins 1.200.000 millions €, lesquels destinés à l'achat de matériel, sont inscrits, à tort en recette ordinaire alors qu'ils doivent figurer en subsides d'investissements au service extraordinaire. Puisque cette dernière constate que les dépenses y relatives sont d'ailleurs inscrites en dépenses d'investissements du budget extraordinaire, le point ne peut pas être reporté.

Un membre de l'administration provinciale répond qu'il va en parler lors de sa présentation et demande à pouvoir la faire étant donné que c'est une erreur d'écriture qui va être corrigée. Cette présentation donne lieu à des questions.

Un Commissaire demande si cela veut dire que la recette de 1.200.000 €, on prend la décision de ne pas en tenir en compte ?

Il lui est répondu qu'un budget n'est pas simple à faire et que la correction prendra un peu de temps.

Un Commissaire demande si on ne peut pas prendre 1.200.000 € des réserves afin d'équilibrer le budget ordinaire ? Il est répondu que la décision a été prise de reporter l'adaptation à la prochaine modification budgétaire.

Un Commissaire demande si la diminution de 6,2 millions d'euros de la facture de cotisation de responsabilisation est-elle confirmée par une facture de chez Ethias ?

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Il est répondu que oui, la première projection lors de la confection du budget en octobre 2021 avait été effectuée par les services provinciaux. Ici il s'agit de la facture définitive présentée par notre assureur Ethias.

Un Commissaire demande ce qu'est le nouveau subside interrégional de 12.600 euros dans les recettes du budget ordinaire ? Il lui est répondu que c'est pour le CEPEFAR, que ce sont des déclarations de créances pour des projets comme la Conserverie par exemple qui ont été envoyées et qu'on reçoit seulement les recettes cette année.

Un Commissaire demande si pour les enseignants, il existe une commission paritaire différentes car elle remarque qu'en général, il y a une augmentation de rémunération de 3,3 % pour le personnel sauf pour les enseignants pour qui il n'y a que 1% d'augmentation ? Il lui est répondu que le personnel enseignant est payé par la communauté française et que dans ce cas il s'agit du personnel administratif et ça ne se répercute pas de la même façon.

Un Commissaire demande donc s'il s'agit de personnel administratif pour l'enseignement pourquoi ce n'est pas une augmentation de 3,3% ? Il lui est répondu que le montant global qui est inscrit au budget en dépense du personnel contient des subventions en recettes/dépenses équivalentes. Donc dans ce montant, il n'y a que la partie du personnel administratif et ce n'est pas pour les enseignants. La répercussion ne se fera qu'avec 2 ans de retard par rapport au paiement de la communauté française.

Un Commissaire demande de combien vont être les prochaines indexations, il lui est répondu que c'est chaque fois 2 %.

Un Commissaire demande alors pourquoi elle est alors de 3,3 % et non de 2' % ? Il lui est répondu que quand l'indexation tombe, ce n'est jamais pour une année complète.

Un Commissaire demande pourquoi il y a une disparité par rapport au frais de fonctionnement car il y a une augmentation qui est assez aléatoire selon les services ? Il lui est répondu que les principales augmentations varient selon les bâtiments, qui n'ont pas la même dépense énergétique. C'est calculé au mieux avec les données que l'administration possède à ce moment-là mais il y a eu beaucoup d'augmentations sur les factures d'acomptes.

Un Commissaire demande quel bâtiment est concerné par la vente de patrimoine de 2.000.000 € qui se trouve au budget extraordinaire en recette ? Il lui est répondu que cela concerne la vente du Vertbois.

Un Commissaire demande pourquoi, dans le budget extraordinaire de dépenses la sécurisation des abords des écoles passe de 100.000 € à 12.000 € ? Il lui est répondu que d'abord, des travaux doivent être réalisés.

Un Commissaire demande si les travaux au bois du Sart Tilman à Angleur se feront toujours car il y a un crédit de 100.000 euros prévus ? Il lui est répondu que pour le moment s'est postposé.

Un Commissaire demande si on intègre les recettes au niveau de l'extraordinaire

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

lorsqu'on a déjà signé un compromis ? Il y a d'autres bâtiments qui sont en vente, donc les recettes viendront après ? Il lui est répondu que oui, et cette mesure est faite par prudence.

Un Commissaire demande s'il existe une liste avec tous les bâtiments en vente afin d'avoir une vue d'ensemble ? Il lui est répondu qu'il y a déjà eu des rapports de rationalisations qui sont passés au conseil mais que ça pourrait être faisable.

Un Commissaire demande si au niveau de la recette de 1.500.000 € en plus au niveau des points APE, si c'est à la suite de la modification du financement que cette somme est intégrée ou est-ce parce que nous avons reçus des points complémentaires ? Il lui est répondu que c'est un peu technique car ils ont fait des forfaitisations. C'est en fonction des points actuels, ils ont refait le calcul et ils ont directement versés la somme qu'ils ont annoncée.

Au niveau des votes : 5 pour, 0 contre et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 180 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Médical Hélicopté » (CMH) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 181 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide Familiale Liège Huy Waremme » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 182 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 183 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Service social des Agents provinciaux » (SSAPL) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

M. LE PRESIDENT.- Points 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour (documents 21-22/180 à 21-22/183) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 181 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Valérie LUX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues,

Il y a une simple demande d'une Conseillère en fait, pour connaître le nom des administrateurs de l'asbl, notamment pour connaître les représentants politiques. Il lui est répondu qu'il s'agit principalement de membres de mutualités et qu'il n'y a pas de représentants des pouvoirs publics.

Le vote a été de 5 voix pour, 4 abstentions et 0 contre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les trois autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 5 voix pour et 4 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 184 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Compas Format » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 185 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aux Sources » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 186 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Rebonds » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 21-22/184 à 21-22/186) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'ont soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 187 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et de Développement durable – Demande de soutien de la Commune de Neupré pour la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'EcoVoiturage et d'une aire de convivialité à proximité du carrefour des Sept Fawes.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 21-22/187).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme DEFRANG-FIRKET.

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (de son banc).- Je voulais juste remercier le Collège pour son soutien en terme de développement d'infrastructures utiles au développement de notre région. Merci.

M. LE PRESENT.- Merci Madame la Bourgmestre. Plus d'intervention ? Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 198 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Radio-Télévision-Culture » dans le cadre de l'émission « Rat des Villes, Rat des Champs » – Année 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 21-22/198).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 188 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2022 – 2ème série.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 21-22/188).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre cinquième

Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 189 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 190 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 19 et 20 de l'ordre du jour (documents 21-22/189, 21-22/190) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 191 : Adhésion à l'Accord-cadre de fournitures de livres et autres ressources de la Fédération Wallonie-Bruxelles n° SGAT/SGLL AC02 organisé sous la forme d'une centrale d'achat ouverte aux Provinces, Communes et Bibliothèques publiques situées sur le territoire de la FWB et attribué à l'AMLI (association momentanée de libraires indépendants) pour une période de 4 ans à dater du 15 juillet 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 21-22/191).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Nous allons maintenant passer aux points relatifs aux rapports d'activités.

Document RA/01 : Rapport d'activités 2021 concernant « La Culture ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Marc MAGNERY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Députés, Messieurs les Directeurs général et financier, Monsieur le Président, chers

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Collègues,

Ce mardi 15 février, votre première Commission s'est réunie pour prendre connaissance du rapport d'activités 2021 concernant la Culture - document 21-22/RA/01.

Un Commissaire, en remerciant préalablement les services pour le travail accompli, demande comment sont comptabilisés les prêts qui sont effectués via le système des boîtes à livres?

Il lui est répondu qu'avec ce système, on ne sait justement pas combien de fois un livre est lu, perdu, redéposé. C'est le revers de la médaille : d'un côté, de la souplesse d'utilisation, de l'autre, l'impossibilité de décompter précisément leur utilisation.

Une autre Commissaire s'interroge par rapport au Théâtre Odysée. Il est surpris de ne pas voir ce projet en 2021. Elle se demande si un appel à projet qui apparaît par ailleurs dans le rapport va remplacer ce théâtre Odysée.

Il lui est répondu que le Théâtre Odysée concerne le soutien au théâtre amateur et que l'équipe est en réflexion sur un nouveau projet en ce sens.

Un troisième Commissaire, remercie les services particulièrement à l'aide qui a été fournie suite aux inondations aux Musées de la Ville de Verviers. Il se demande si l'expertise des services provinciaux a été sollicitée pour un éventuel redéploiement du pôle muséal à Verviers au Biolley.

Il lui est répondu qu'il n'y a pour l'instant eu aucun contact en ce sens.

Votre première Commission a ainsi pris connaissance du rapport d'activités 2021 concernant la Culture.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. C'était donc une prise de connaissance. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Madame Catherine LACOMBLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LACOMBLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

A cause d'une année Covid à oublier mais aussi à cause la décision de ne plus déléguer des travailleurs occasionnels, les deux opérations « Odyssée Théâtre » et « Ça balance » n'ont pas pu voir le jour en 2021.

Une question générale et deux sous-questions particulières : L'« Odyssée Théâtre » verra-t-elle le jour en 2022 ? Sous quelle forme ? Le Pass existera-t-il toujours pour offrir la possibilité au plus grand nombre de profiter de plusieurs spectacles à bas prix ?

Ensuite. Deuxième question : est-ce que « ça balance » aura lieu en 2022 ? Si oui, sous quelle forme aussi ? Le déménagement des services « Musique » et du Studio toujours en cours à la Salle de l'OM auront-ils un impact ? Le marché pour la gestion de la salle de l'OM est attribué

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

et les premiers concerts sont annoncés pour octobre 2022. Les lauréats de « Ça balance » auront-ils droit au chapitre ?

Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne la parole M. Maxime DEGEY.

M. DEGEY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je me permets de réagir parce que j'ai pris connaissance du rapport qui est fait par notre honorable collègue par rapport au Musée Biolley à Verviers.

C'est un projet très structurant et encore plus structurant suite aux inondations puisque les deux musées communaux verviétois ont été gravement touchés par les inondations. Et même avant ça, des musées qui étaient très peu fonctionnels finalement et donc, je crois qu'effectivement le projet de Biolley a une importance capitale pour l'avenir muséal de Verviers qui regorge d'œuvres assez important, notamment en termes de céramiques.

On a prêté à la Commune de Visé dernièrement certaines de nos œuvres avec une exposition qui a connu un certain succès donc, c'est un peu dommage évidemment, pour une Commune comme Verviers de voir s'exporter à Visé, et je remercie également les représentants de la Commune de Visé pour cet accueil qu'ils nous ont fait encore la semaine dernière et donc, toutes les aides effectivement sont les bienvenues pour réaliser ce projet muséal à de Biolley, sachant évidemment qu'un côté budgétaire très important, on a déjà le Grand Théâtre où je sais que la Province fait un effort considérable, ainsi que d'autres structures au niveau des pouvoirs supérieurs mais pour de Biolley, il y a un autre effort à faire et donc, effectivement, si on peut avoir une collaboration avec la Province, pas spécialement uniquement financière mais également dans les objectifs muséaux à avoir là-bas, nous sommes à votre écoute et bien entendu intéressés par cette collaboration.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, répondra à ces interventions ce jeudi.

Document RA/02 : Rapport d'activités 2021 concernant « Les Fonds Européens ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Votre première commission s'est penchée mardi dernier sur les différents rapports dont le document 21-22/RA/02 relatifs aux « Fonds Européens ».

Le rapport nous a été présenté de manière très complète avec de multiples informations.

Il a notamment été souligné dans cette présentation que plusieurs thématiques transversales relevant de compétences provinciales, et plus particulièrement en matière de développement durable, font l'objet d'une action de veille particulière de la Cellule des Fonds Européens.

Dans ce cadre a été citée la 4ème édition du Concours wallon du Marché public le plus responsable, qui s'adressait à tous les acheteurs publics wallons, notamment la Province de Liège. Une telle récompense était importante à obtenir pour une mise à l'honneur de l'Institution provinciale, notamment dans ses démarches d'économie circulaire, en lui donnant une visibilité non négligeable et en permettant un partage de bonnes pratiques.

Le thème de ce concours portait sur les critères d'attribution des marchés intégrant des préoccupations environnementales, sociales ou éthiques. Les candidatures devaient être déposées pour le 20 septembre 2021. Au vu des conditions de participation à ce concours, la Province de Liège a proposé le marché de services ayant pour objet l'enlèvement et la valorisation des équipements informatiques et de téléphonie, actuellement en cours d'exécution.

Cette proposition a permis à la Province de Liège de recevoir, le 19 décembre 2021, le Prix wallon du marché public le plus responsable.

Un membre demande ce que revêt exactement la notion de marchés publics responsables.

Il lui est répondu en lien avec ce qui a été dit plus haut que cela signifie que le marché public revêt des considérations environnementales ou valorise tout ce qui touche à l'énergie plus verte. Il a été souligné que même le SPW a été très intéressé par ce marché qui est le nôtre parce qu'il s'agissait de valoriser les systèmes d'information. Ce marché passé par la province de Liège était éthiquement en termes d'économie circulaire également, reconnu comme performant. C'est grâce à ces atouts que la Province a pu remporter ce prix et nous nous en réjouissons.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « Les Fonds Européens ».

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Document RA/03 : Rapport d'activités 2021 concernant « Les Relations avec les territoires, les villes et les communes ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues,

Un Commissaire revient sur l'utilisation par le service géomatique des zones de secours et l'aide apportée par l'application « open street map », en indiquant au passage que l'application est un logiciel libre et que le logiciel libre doit être promotionné au vu de son utilité.

Il lui est répondu que l'objectif est d'offrir un service continu de cartographie aux zones de secours afin de permettre un cheminement sans obstruction en cas d'urgence.

Le même commissaire pose une seconde question relative à la dissolution de l'ASBL Liège Europe Métropole. La finalisation des projets en cours est-elle assurée ?

Le Député provincial – Président lui a répondu que l'objectif reste bien les mener à bien et de les faire atterrir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Nous apprenons à la lecture du rapport d'activités numéro 3 sur la supracommunalité que l'ASBL Liège-Europe-Métropole va être dissoute.

Quel sera l'avenir des travailleurs de l'ASBL ? Seront-ils tous repris dans le nouveau département provincial ? Quid surtout de la mission qui incombait à la cellule de coordination de la supracommunalité et de l'aide aux communes ?

Aujourd'hui les débats supracommunaux s'organisent dans des conférences d'arrondissement avec une prise de décision dans les mains jusqu'ici de LEM vu sa qualité de pourvoyeur de fonds et une cellule au cœur de la décision, comme un intermédiaire entre les conférences d'arrondissement et LEM.

Pour la dissolution de LEM, le rapport invoque le sempiternel argument budgétaire de la

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

reprise des zones de secours mais aussi des constats à la suite des inondations de l'été 2021. Si la mise à disposition d'agents provinciaux est fort appréciable dans les communes et si le nouveau département joue son rôle de coordinateur nécessaire, il en est autrement pour les décisions d'investissements d'envergure, des décisions d'abord politiques et qui méritent un débat autrement plus démocratique que les marchandages plus ou moins organisés autour des conférences d'arrondissement et de LEM ou de son successeur.

Nous réitérons donc notre demande d'une organisation plus démocratique de la supracommunauté en impliquant les citoyens des différents arrondissements à travers des consultations et en faisant précéder toute décision d'un débat public au Conseil provincial sur les choix d'investissements possibles, débat qui impliqueraient les élus locaux des arrondissements concernés.

Pour que ma question ne soit pas un prêche dans le vide que vous m'opposerez, je vous pose une question plus directe : est-il envisagé après la dissolution de LEM que des consultations publiques soient organisées sur un ou des investissements supracommunaux ?

D'avance merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Chef de groupe. Mme Marie MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers collègues,

C'est principalement sous l'angle de la supracommunauté que je questionnerai vos rapports d'activités.

Tout d'abord Les zones de secours. Vous nous rappelez que la Province de Liège s'est engagée dans l'accompagnement à la-mise en place d'un système de dispatching commun aux six zones depuis 2016. Nous savons que le dispositif visé est aujourd'hui postposé.

Mais comme le précise votre rapport, les zones 2 et 3, de même que les zones 4 et 5 ont avancé dans ce processus de mutualisation.

Nous entendons à travers les lignes que la zone 1 reste à la traîne, alors que ses voisines se seraient prises en main. Nous nous interrogeons sur la position de la province et son rôle de coordination afin de garantir l'unité dans l'approche.

Votre rapport fait mention du contrat de gestion conclu entre la Province et les communes ou structures paracommunales pour leur permettre de bénéficier du service de la Centrale d'Achat provinciale. Afin d'en évaluer le succès, pourriez-vous nous éclairer sur les organes qui en ont fait le plus usage et sur les produits les plus convoités? Un élargissement de l'offre est-elle régulièrement envisagée afin de répondre aux besoins en constante évolution face aux crises successives?

Nous avons aussi pu prendre connaissance du master plan « Rives de Meuse » : visant

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

notamment à organiser le développement urbain autour du fleuve mais aussi transformer les berges pour les rendre plus attractives. Un mardi a été attribué à une société paysagiste et une étude lancée en 2021. Lors d'un atelier rassemblant les communes des rives de Meuse, trois grandes préoccupations sont ressorties, je cite : redonner vie à la Meuse, retrouver la Meuse, reverdir le fond de la vallée.

L'élaboration d'une charte paysagère était envisagée dès janvier 2022. Suite aux événements qui ont secoué nos vies et villages l'été dernier, une révision des priorités a-t-elle été envisagée.

Nous pensons en effet plus opportun de se centrer sur une stratégie à développer ailleurs des zones inondées que de se mobiliser autour d'une valorisation paysagère ?

Parlons encore de paysages puisque nous lisons dans votre rapport que la Cellule « urbanisme et paysage » vient en support aux Le rapport ne spécifie pas concrètement les services aux pouvoirs locaux. Pourriez-vous nous dresser un état des lieux des aides accordées? Un soutien à un service d'urbanisme communal en difficulté pourrait-il par exemple s'envisager?

La fin de l'année 2021 marque un tournant pour l'ASBL Liège Europe Métropole puisqu'il est proposé à l'AG de se prononcer en faveur d'une dissolution de l'association avec désignation immédiate d'un liquidateur.

Le Département est chargé d'assurer le suivi et l'achèvement de l'octroi des subventions supracommunales aux bénéficiaires ayant fait l'objet d'une promesse de principe antérieure à 2021. Mais on évoque également la sélection de nouveaux projets. Nous nous interrogeons donc sur le suivi admiratif qui sera accordé à ces dossiers en s'absence de cette asbl. Comment celui—ci s'articulera-t-il ? De nouveaux appels à projets supracommunaux s'envisageront-ils ou pas dans les prochaines années ?

Nous lisons encore que la division du service informatique a été mobilisée dans le cadre des attaques informatiques à la Ville de Liège. Les menaces informatiques sont régulièrement relayées dans les médias ces derniers jours. Comment la Province de Liège anticipe-t-elle ce phénomène ? De nouvelles actions de sécurisation des—données sont-elles envisagées ?

Je vous remercie pour votre attention et d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, répondra à ces interventions ce jeudi.

Document RA/04 : Rapport d'activités 2021 concernant « Les Relations internationales et institutionnelles ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/04).

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Alexis HOUSIAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HOUSIAUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes chers Collègues, Monsieur le Directeur général,

Les 11 conseillers de la Commission ont entendu la Directrice des départements résumer ses activités en 2021.

Son département est composé de 5 agents dont elle.

Le COVID 19 a entraîné plusieurs annulations d'activités ou la tenue de réunion en vidéo conférence.

Mettons l'accent sur une importante nouveauté : la Province de Liège et son département des relations internationales ont été sélectionnés comme partenaire du réseau « Europe Direct » pour la liaison entre Citoyens et l'Europe, donc faire comprendre aux citoyens « c'est quoi l'Europe ». C'est important. La Province a suite à cela mis en place un marché public pour essayer de démocratiser l'idée et la diffuser dans les écoles et ce marché public a abouti, cela se nomme « Escape Game ».

La Directrice a également signalé qu'elle poursuit d'autres projet comme les ambassadeurs de la Province de Liège.

Un Commissaire demande si un partenariat existe entre la Province et la Russie. Il lui est répondu non.

Un autre commissaire prend la balle au bond : y en a-t-il un avec l'Ukraine ? Il lui est répondu non.

Un même premier Commissaire demande que l'outil virtuel de démocratisation de l'Europe et des rouages de l'Europe aux valeurs importantes pour le moment dans la question ukrainienne soit développé et connu et reconnu par les différentes écoles c'est le fameux « Escape game » et il lui est répondu qu'on va sensibiliser au maximum les écoles.

Le même commissaire, pour la 3^{ème} fois, suractif, nous demande si le subside de la Commune de Stavelot de 500€ est normal et pourquoi il n'y a que la Commune de Stavelot qui reçoit un subside dans le cadre d'un jumelage avec la Commune de Salignac. Il lui est répondu que Stavelot bénéficie après analyse du dossier d'un subside parce que seule la commune a fait la demande d'un subside, raison pour laquelle elle l'a obtenu.

La commission prend acte de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « Les Relations internationales et institutionnelles ».

Document RA/05 : Rapport d'activités 2021 concernant « La Communication ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs les Députés, chers Collègues.

La deuxième Commission a analysé le rapport d'activité sur « La Communication » ce jeudi 17 mars, document RA05.

Après une présentation par le Chef de Service, une Commissaire remercie les services pour le double travail complémentaire effectué de manière efficace en 2021 avec la crise du Covid et les inondations.

Une première question concerne l'augmentation de 3 à 5 agents pour la cellule vidéo. Il est expliqué que grâce à la mobilité interne, le transfert d'une personne très compétente dans l'animation 3D a été effectué pour renforcer l'équipe.

Il est demandé si celui-ci pourrait être détaché dans une Commune où au Château de Jehay.

Il est répondu que la cellule en a besoin et que son travail est nécessaire à la cellule Communication.

La Députée explique en complément que l'on est dans une démarche globale de rationalisation et qu'il est possible de mettre à disposition des Communes ou des autres structures du personnel par convention pour une durée maximum de 2 ans. Le détachement du personnel est possible avec un accord financier à trouver, ensuite l'agent a le choix de réintégrer la Province ou de partir après cette période.

Une autre question concerne l'avenir du personnel suite à la fermeture des différentes antennes d'informations.

Il est répondu qu'un processus a été enclenché au niveau des ressources humaines. Plusieurs agents ont été réaffectés, d'autres sont attendus de réaffectation en interne.

Il est précisé que l'antenne d'Eupen est maintenue et ses missions également. Le

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

catalogue des habits sera mis à disposition des différents Conseillers pour information.

Une question concerne le subside 2021 de 2400 € pour la radio Panache FM de Seraing pour le Village Gaulois de Liège.

Il est répondu que la Province a en charge l'animation permanente du site du Village Gaulois. Le partenariat avec les amitiés françaises prévoit une animation du site en collaboration avec Panache FM.

Ceci clôture le rapport sur « La Communication ».

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La partie de ce rapport d'activités relative au Protocole a été présentée en première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervention.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « La Communication ».

Document RA/06 : Rapport d'activités 2021 concernant « La Santé ».

Document RA/07 : Rapport d'activités 2021 concernant « Les Affaires sociales »

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 21-22/RA/06, 21-22/RA/07) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HUMBLET, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et messieurs les Députés, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est tenue le jeudi 18 mars 2022. Les rapports d'activités 2020-2021 concernant les affaires sociales et la santé ont été présentés. L'analyse des documents 21-22/RA/06 et 21-22/RA/07 ont été regroupés.

Une Commissaire a posé plusieurs questions en matière d'affaires sociales : la première concerne l'Openado l'antenne de Seraing.

L'antenne de Seraing n'est pas reprise et pourquoi ne l'est-elle pas ? La réponse apportée est que le fonctionnement de cette antenne n'était pas optimal et les personnes étaient reçues à Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Cette antenne est tenue en stand-by actuellement. L'activité de cette antenne est à réévaluer.

Une autre question a été demandée concernant une activité importante quasi explosive de la cellule alors que le nombre de personnel est resté stable ? L'activité importante est liée à la crise COVID. L'activité a été rendue compliquée pour les actes or il y a eu beaucoup de visio-consultations pour aider les jeunes en difficulté avec la situation COVID.

Une autre question en matière de prévention. Il y a eu une réduction de 25% par rapport au nombre total.

La réponse apportée est qu'en raison de la crise COVID certaines activités ont été mises en stand-by. Une enquête a été menée dans le même temps.

En matière de santé, plusieurs questions ont été posées : qu'en est-il du personnel de la cellule santé du voyageur ?

L'infirmière est retraitée. Les deux médecins ont été réaffectés l'un s'occupe de prévention du cancer notamment l'autre s'occupe de contrôle médical.

Il y a une réflexion des différents services sur la communication à savoir que ce soit l'Openado ou l' PROM.

Le Département Santé persiste à avoir une cohérence d'offres et de services afin d'avoir un service plus global.

Egalement, une meilleure coordination au niveau des outils scolaires sur le nouveau pôle.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Pour le rapport d'activités concernant « La Santé », j'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervenants.

Pour le rapport d'activités concernant « Les Affaires sociales », j'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Mme GAILLARD.

Pour le Rapport d'activités 2021 concernant « Les affaires sociales », vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je sais que le service OPENADO est toujours en pleine réflexion et que nous aurons, bientôt j'espère, une présentation de la nouvelle mouture en Commission mais j'aimerais profiter

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

de l'occasion pour insister sur l'importance et sur le besoin criant d'une présence sur l'arrondissement de Huy, côté Mosan.

Au vu les différentes crises qui s'enchaînent, la situation sociale des différentes communes ne devrait pas s'améliorer. Le Service Prévention de la Ville de Huy a contacté le service OPENDAO cette année pour obtenir du soutien pour des enfants. Malheureusement, par un manque de moyens, le service n'a pu les aider.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Pas d'intervention. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, répondra à cette intervention ce jeudi.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « La Santé ».

Document RA/08 : Rapport d'activités 2021 concernant « Les Sports ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/08).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers collègues.

La 2eme Commission s'est réunie le jeudi 17 mars 2022 et a examiné le rapport d'activités « Sports ».

M. Giovanni BOZZI en fait la présentation rappelle que l'action du service se décline en 4 grands axes : améliorer la pratique sportive, proposer une politique de proximité et de soutien par les subsides octroyés cette année par le soutien exceptionnel de 159 clubs suite à la pandémie, 53 clubs en ont bénéficié pour la relance de leurs activités.

Des journées sportives été organisées pour soutenir les communes sinistrées. Des états des lieux des terrons ont également été réalisés. Garantir une offre sportive pour tous par le soutien à la formation et à la post-formation.

La situation institutionnelle a obligé le service à adapter et à modifier l'Académie des sports et à proposer un nouveau produit en respectant le même objectif de faire découvrir différentes disciplines sportives à l'enfant de manière ludique en milieu scolaire primaire dans le but que l'enfant s'affilie dans un club de la commune.

Le produit fini sera présenté lors d'une prochaine commission. L'état des lieux est terminé, les contacts sont pris et les projets pilotes ont eu lieu dans certaines communes.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Soutenir le sport et la compétition.

Les questions : un commissaire a fait remarquer qu'il manquait l'organigramme dans le rapport avec le nombre de personnes qui étaient dans la structure et l'évolution du personnel par rapport à l'année précédente.

L'organigramme nous a été depuis envoyé par mail dès vendredi, mais nous n'avons pas encore reçu l'évolution. Mme la Députée confirme qu'il n'y a pas eu d'engagement et que le personnel étant fort jeune il n'y a, pas eu de départ à la retraite. M. BOZZI annonce que d'ici la fin de la législature il devrait y avoir 6 ou 7 départs à la retraite.

Le même Commissaire demande ce qu'il en est de la mise à disposition du personnel dans les structures comme par exemple au CREF ? Le Commissaire précise sa demande: combien y a-t-il de personnes, que font-elles, elles dépendent de qui? Et vers où va-t-on?

M. BOZZI répond qu'il y a exactement 5 personnes mises à disposition de l'ASBL régionale CREF : 2 femmes d'ouvrage, 2 personnes d'entretien et un gestionnaire.

L'ACFF a approché la Province pour un éventuel arrangement ou une vente du site. C'est à l'analyse. Mme la Députée rappelle la genèse de la réflexion : c'est la RW qui demande à se retirer de l'ASBL CREF et de là la réflexion en cours. C'est la Province qui est seule à activer au quotidien depuis qu'elle a été créée. L'idée est bien de ne plus gérer au quotidien le site et de céder la gestion du site avec une période de transition à l'ACFF.

Pour le reste, il y a un travail d'analyse en cours par la DGIDD avec la Commune de Blegny.

Le même Commissaire se dit surpris qu'il y a déjà des travaux au niveau de l'infrastructure du Pôle Ballon. Il demande ce qui s'est passé, s'il n'y a pas de garantie décennale, y a-t-il des malfaçons ? Y a-t-il toujours du personnel mis à disposition ?

M. BOZZI rappelle que c'est une ASBL provinciale donc tout le personnel est provincial. Il espère qu'il y aura bien une intervention par rapport à cette garantie décennale. La garantie a déjà été activée, l'entrepreneur est déjà revenu mettre une petite couche pour boucher les trous mais il y a un travail en profondeur à effectuer car il y a bien une malfaçon. Un audit a été demandé à la DGIDD pour aller au-delà de ces interventions sporadiques qui ne correspondent pas du tout à une viabilité du site. Il s'agit de la toiture.

Une Commissaire ajoute que lors du budget on leur avait expliqué qu'in avait aussi une malfaçon au niveau des douches. Depuis le début, la pente était réalisée dans le mauvais sens, ce qui fait que l'eau coule vers les vestiaires.

Une Commissaire demande si des infrastructures ont été touchées par les inondations/tempête.

Au tennis de Huy, il y a eu lors de l'orage stationnaire de juin, il y a eu un problème d'évacuation dans le petit hangar.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Elle demande également quand la commission ira justement visiter le tennis et faire la commission décentralisée. La Province aimerait que les terrains de paddle soient couverts avant d'aller les inaugurer. Un toit devrait arriver.

Elle fait remarquer que les aides apportées par la cellule de sports lors des inondations ne sont pas répertoriées dans le rapport même si elles ont bien été présentées lors de cette Commission, ce qu'elle trouve dommage.

Une dernière question/remarque, vu que la société Bois Saint-Jean est en liquidation depuis le 9 novembre 2021, elle demande pourquoi ce n'est pas indiqué dans le rapport.

La Province pourra-t-elle toujours avoir les 15 jours de gratuité de la salle ?

Mme la Députée explique que l'intervention financière reste d'actualité et que, logiquement, oui par convention, le liquidateur y est contraint mais force est de constater que certains collaborateurs ont tenté d'avoir des jours de mise à disposition et c'est un ancien collaborateur provincial qui y avait été détaché qui fait obstruction. Même lors d'une liquidation, les conventions sont maintenues jusqu'en 2024. La question a été posée au Ministre compétent.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervention.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « Les Sports ».

Document RA/09 : Rapport d'activités 2021 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/09).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Hajib EL HAJJAJI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. EL HAJJAJI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La 3e commission s'est réunie ce lundi 14 mars 2022 pour examiner le document 21-22/RA/09 relatif à la Formation et l'Enseignement.

Un Conseiller de la minorité s'interroge sur l'approche orientante en page 24 du rapport d'activité, ses modalités et son renforcement. Différents échanges de points de vue, tant courtois sur la forme que cordiaux sur le fond, s'en suivirent sans pour autant permettre le rapprochement des points de vue.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Mais nous avons pu nous réjouir de l'issue de ce dialogue par la proposition de madame la Députée lorsqu'elle proposa que le sujet soit abordé plus en profondeur lors d'une prochaine réunion de la commission, qui s'annonce d'ores et déjà mémorable, pour ne pas dire épique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci M. le Président.

J'ai bien lu le rapport 9 sur l'enseignement provincial.

J'ai bien relu les chiffres de la population scolaire de la HEPL et en particulier au sein de ses deux départements des sciences de la Santé et de la Motricité. Et, je ne vais pas refaire l'échange que nous avons eu à l'occasion de ma question d'actualité du mois de janvier, mais je vais vous poser une question sur ce que je n'ai pas retrouvé dans ce rapport d'activités.

A lire ce merveilleux rapport, tout va bien dans le monde merveilleux de la HEPL : des étudiants heureux et des enseignants heureux.

J'arrête avec le sarcasme et je vous pose simplement une question simple : comment expliquez-vous le malaise social dans ces deux départements depuis la rentrée de septembre 2021 ? Malaise qui se prolonge puisque sont annoncés des actions conjointes des étudiants et des professeurs encore demain. Qu'allez-vous faire pour répondre aux demandes légitimes de ces enseignants et étudiants en colère ?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. Luc LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Les rapports d'activités sont toujours l'occasion de poser des questions plus ouvertes.

Le secteur de l'enseignement vit à l'heure des réformes. Pour 2022, c'est la réforme des rythmes scolaires. Puis une perspective de réforme du tronc commun et de l'enseignement qualifiant, où les années 2023 et 2026 sont régulièrement citées.

Ma question porte sur la façon dont l'Administration et le Collège s'y préparent, malgré les incertitudes actuelles, afin que le choix des filières qualifiantes colle au mieux aux besoins du monde économique et des métiers en pénurie.

Y a-t-il déjà des concertations au sein du même réseau d'enseignement et entre réseaux afin que les moyens publics futurs soient optimisés ? Et puisqu'il est crucial que les métiers techniques soient revalorisés, des initiatives nouvelles sont-elles en préparation dans l'approche

provinciale orientante ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Plus de demandes d'interventions.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Madame Muriel Brodure-Willain, Députée provinciale, répondra à ces interventions ce jeudi.

Document RA/10 : Rapport d'activités 2021 concernant « La Transition numérique ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/10).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Didier NYSSSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NYSSSEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président du Conseil provincial, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Directeur général provincial, Chers Collègues,

Votre troisième commission s'est réunie le 14 mars dernier pour examiner le rapport d'activités consacré à la transition numérique. Celui-ci a soulevé plusieurs questions ou interventions. Avant de les aborder, permettez-moi de remercier les services concernés pour la qualité de la présentation qui nous a été faite relativement à ce point.

Un premier Commissaire interroge quant à savoir si la Ville de Verviers a fait appel à l'expertise provinciale lors d'une récente attaque informatique ? Il lui est répondu que non, en tout cas de manière explicite puisque les services sont régulièrement en contact avec nos communes partenaires.

Le même Commissaire se demande si l'audit réalisé sur les services informatiques a été opéré en interne ou en externe. Il lui est précisé que c'est bien un opérateur externe qui a réalisé cet audit.

Dans la foulée, ce Commissaire, décidément en verve, pose encore trois questions d'éclaircissement : des stagiaires sont-ils accueillis au sein des services informatiques ? Le Projet de recyclage du matériel en fin de vie concerne-t-il la Belgique ou l'étranger ? Les sites provinciaux sont-ils agréés « Handi surfeur » ? À la première question, la réponse est positive. Le projet de recyclage du matériel obsolète se déroule en Belgique. Pour ce qui concerne l'accès des sites aux « Handi Surfeur », la réponse est positive, même s'il est possible que l'un ou l'autre nécessite encore des aménagements.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

À la lumière de l'exposé assuré par les services, le Commissaire souligne qu'il y aurait peut-être intérêt à partager notre expertise en matière de phishing avec les communes, notamment avec celles dont la taille représente un frein pour garantir l'expertise en interne. Il est rejoint dans cette demande par un autre Commissaire. Si cette idée n'est pas écartée à priori, elle nécessite une réflexion plus globale et doit être étudiée pour bien en mesurer tous les tenants et aboutissants.

Un second Commissaire interroge pour savoir si 30 jours de formation continuée sont suffisants pour un total de 43 agents. Il lui est répondu que deux éléments sont à prendre en considération. D'une part, le rapport d'activité mentionne les formations payantes, mais nos agents sont motivés et se forment de manière autonome, notamment par le partage d'expérience et la stimulation en interne. D'autre part, le rapport d'activités porte sur une année marquée par la situation sanitaire qui n'a pas favorisé les formations en présentiel.

Pour conclure son intervention, le Commissaire rappelle sa demande précédente quant à son souhait de rendre plus accessibles les informations en ligne pour les Conseillers provinciaux. Il lui est répondu que c'est en effet un sujet de préoccupation de la part des services, mais que la refonte des sites passe par différentes étapes qui nécessitent de respecter un ordre logique pour assurer la meilleure architecture informatique possible.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « La Transition numérique ».

Document RA/11 : Rapport d'activités 2021 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/11).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés.

Suite à notre Commission le mardi 15 mars 2022 les questions suivantes ont été posées concernant le rapport d'activités Infrastructures et Développement durable.

Une Conseillère demande où en est la vente à Grivegnée, rue Belvaux 189, Service de la Jeunesse – Hébergement. Y a-t-il des offres ?

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Ils ont déjà des offres – 3 offres spontanées – mais aucun acquéreur potentiel. Les deux sites sont en vente mais il y a surtout de l'intérêt sur le bâtiment hébergement. Actuellement le CPAS de Liège l'utilise pour faire un abri de nuit jusqu'au 31 mars puis une mise en vente officielle.

Une Conseillère demande un éclaircissement sur un atelier de peinture à 11.554 €. Il s'agit en fait d'une valorisation en nature, c'est la location du bâtiment qui a une telle valeur.

Un Conseiller demande où en est la vente du Château d'Harzé. Le dossier doit passer au Collège. Tout est prêt pour la mise en vente. On va laisser un délai de 4 mois pour le dépôt des offres même si nous avons des acquéreurs potentiels.

Une Conseillère demande la raison de la vente du Château. Le Château de Harzé est vendu pour plusieurs raisons : rationalisation des biens de la Province ainsi que l'évolution des métiers de la Province et l'hébergement et l'horeca n'en font plus partie.

Une Conseillère demande où en est le bail emphytéotique à Francorchamps de la Ferme Fougienne ? Est-il vendu ? Si oui, à qui ?

Tout le patrimoine a été racheté par la S.A. Francorchamps. Ce qui reste c'est 23% des actions mais elles sont en cours d'étude afin de pouvoir les concéder au plus offrant.

Un Conseiller demande si tous les bâtiments sur le site de Saint-Laurent nous appartiennent ? Y compris celle rétrocédés à la fondation ?

Etant donné qu'il y a des bâtiments vides, ne pourrait-on pas regrouper les abris de nuit ? Non, il est prévu de regrouper tous les services de Santé Social : Médecine du Sport, PMS/PSE, Openado, CASS. A rue, il y a une antenne de police et du CPAS. A l'arrière, il y a une crèche qui sera maintenue.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Monsieur Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Mon intervention est ici transversale.

La crise sanitaire, les flux migratoires, les dérèglements climatiques, l'inflation galopante sur les prix de l'énergie, sont autant de conséquences d'une même cause, celle d'un fonctionnement mondialisé à bout de souffle.

La décennie 2020, beaucoup le disent, sera capitale pour basculer vers un territoire en résilience et en transition. Les rapports d'activité épinglent de nombreuses initiatives où la

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

province est tantôt participante, tantôt à la manœuvre.

Toutes ces initiatives sont positives, je le souligne, et à valoriser ; mais seront-elles suffisantes ? La DPP et le PST apportent des éléments de réponse. Mais comment avoir davantage d'impact ? Le territoire de la province est pourtant pertinent. Ne manque-t-il pas un chapeau ? Un tableau de bord composé de critères clairs où notre étoile serait décrite et où les cailloux qui composent le chemin pour y arriver seraient comptabilisés par la Province, que celle-ci soit à l'initiative ou qu'elle soit simplement comptable d'initiatives prises par d'autres niveaux de pouvoir.

Cela me paraît relever de la responsabilité provinciale et j'interroge le collègue sur ce point.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Je donne la parole à Mme Astrid BASTIN.

Mme BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Suite aux inondations de juillet 2021, peut-on avoir un cadastre des différents travaux encore à réaliser et le coût estimé ? Sans pour entendre comme réponse une énumération des travaux déjà réalisés ?

Concernant les bornes de recharge électrique. Concrètement, combien de bornes sont fonctionnelles ? Quelles sont vos ambitions à long terme ?

Merci pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur André DENIS, Député provincial, répondra à ces interventions ce jeudi.

Document RA/12 : Rapport d'activités 2021 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/12).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Roland LEONARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEONARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs les Députés, chers Collègues,

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Notre quatrième Commission s'est réunie le 15 mars 2022 et a entendu le rapport d'activités 2021 du Collège provincial relatif à l'Agriculture et à la Ruralité.

Après un exposé détaillé des actions menées par le Département concerné, deux questions ont été posées.

Une conseillère demande comment fonctionnera l'Abattoir artisanal pour volailles vis-à-vis des petits producteurs. Il lui est répondu que le gestionnaire aura l'obligation de tenir un registre précis des personnes qui feront appel à ce service. L'octroi du subside provincial sera subordonné à la production de ces données. En outre, une capacité hebdomadaire sera réservée d'une part aux producteurs locaux de volaille et d'autre part aux particuliers. Celle-ci sera adaptée le cas échéant en fonction de la demande.

Un Conseiller demande si, parmi les formations organisées par la Province en faveur des agriculteurs, figurent des formations relatives à la sécurité. Il lui est répondu que la Province n'organise pas ce type de formation et qu'elles sont plutôt l'apanage des fédérations ou associations agricoles.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme Astrid BASTIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

C'est encore moi désolée, afin de réussir l'objectif de rationalisation des coûts en temps et en heure, pouvez-vous me dire où en est la vente de la filière porcine surtout en sachant que ce secteur compte 8 agents provinciaux actuellement et que la vente devait être cloturée pour la fin décembre 2021, où en est son avenir ?

Merci pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur André DENIS, Député provincial, répondra à cette intervention ce jeudi.

Document RA/13 : Rapport d'activités 2021 concernant « Le Tourisme ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/13).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

questions. J'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Après la présentation par l'Administration, un Commissaire interroge sur l'avancement du réseau parrains marraines pour la vigilance du réseau points nœuds vélotourisme.

Il lui est répondu qu'une communication est intervenue dans ce sens sur le site internet avec une possibilité via le site d'une remontée d'informations. Il est constaté que cette remontée d'informations est suffisante.

Un autre commissaire interroge sur l'avancement du projet de parc national Hautes Fagnes.

Le Député en charge confirme que la province fait bien partie de l'orchestre mais regrette ne pas en être le chef d'orchestre. J'essaie de résumer... A ce stade le projet est classé en 4^o position. Le Député regrette cette position et se montre assez pessimiste. Mais il constate que certains autres partenaires au projet ne souhaitent pas que la Province en fasse plus. J'espère avoir été fidèle aux déclarations du Député... qui confirme.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas de demande d'intervention.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2021 concernant « Le Tourisme ».

Document RA/14 : Rapport d'activités 2021 concernant « L'Administration ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/14).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre cinquième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

La partie de ce rapport d'activités relative au Personnel a été présentée en première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

La partie de ce document relative au Budget a, quant à elle, été présentée en deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Serge ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je souhaite revenir sur la période difficile que nous venons de passer en 2021 suite à la crise du Covid et aux inondations.

Comme déjà expliqué à cette tribune par Le Député Président lors d'une question sur le télétravail, j'aimerais connaître l'état du dossier test pour le télétravail à la Province annoncé depuis plusieurs mois.

La transition numérique est encore plus importante dans le contexte que l'on vit.

L'étoile à atteindre est connue et les petits cailloux ajoutés sur le chemin pour y arriver doivent être visible de tous.

Les problèmes du coût de l'énergie et donc de la mobilité mis en avant pas vos services est l'une des justifications évoquée à la modification budgétaire présentée ce jour par le Collège.

Quelles sont les nouvelles actions concrètes que le Collège a pris ou va prendre pour aider nos fonctionnaires dans cette transition numérique en collaboration avec les syndicats ?

Deuxième question. A la suite de la diffusion d'un reportage sur les provinces par le magazine de la RTBF « Investigations », Monsieur le Ministre de la démocratie locale Christophe Collignon vous a demandé de fournir pour fin mars 2022 au plus tard, une série d'informations sur la gestion des ASBL financées par la Province.

Un tableau informatique complété par les services provinciaux doit être renvoyé par la voie électronique via NEMO.

Dans un soucis de transparence, pouvez-vous nous informer du suivi de ce dossier et transmettre à l'ensemble des conseillers les résultats ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole Mme Marie-Christine SCHEEN.

Mme SCHEEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Le rapport 14 sur l'administration nous apprend que le Collège provincial est décidé à s'attaquer au taux d'absentéisme des agents provinciaux qui est passé en 6 ans de 9 % à 13 %.

A analyser plus précisément la courbe présente dans le rapport, on peut constater que l'augmentation la plus significative et rapide s'opère entre les mois de décembre 2018 et décembre 2019. Aucune explication n'est apportée à ce constat. Ni conjoncturelle, ni structurelle vu que le taux se maintient aux alentours des 13 % dès décembre 2019.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

Par contre, le rapport précise que l'employeur est décidé à faire diminuer le « taux d'absentéisme évitable » grâce à – je cite - « une influence positive introduisant des mesures préventives ou dissuasives ». Un plan en collaboration avec CERTIMED est en cours d'élaboration et sera finalisé en 2022.

Mais le ton est déjà donné puisque des mesures dissuasives sont déjà entreprises avec notamment la diminution du seuil de l'indice de Bradford à partir duquel l'agent est soumis au contrôle médical systématique et en limitant la possibilité d'absence d'un jour sans certificat.

Même si l'usage de cet indice de Bradford, venu du privé, tend à se généraliser dans les institutions publiques, nous rejetons son usage en tant que tel : cette pratique managériale exerce une pression sur le travailleur malade. En particulier, les malades chroniques, maladie de Crohn ou endométriose..., qui se voient systématiquement pénalisés. Les malades finissent par venir travailler malgré leur maladie pour éviter un coefficient de Bradford trop élevé. Sans parler de la compétition qui est organisée entre les services alors qu'auparavant, la solidarité était de mise si une absence imprévue survenait.

La désorganisation des services qui est invoquée pour justifier l'usage de cet indice de Bradford n'est étonnamment jamais imputée au manque de personnel et à la contraction forcée de la masse salariale. Quant aux absences de longue durée, la Province se conforme à la loi et organise des trajets de réintégration professionnelle.

Sur les 278 agents malades de longue durée, seuls 29 ont suivi ce trajet en 2021. Le rapport précise qu'ils ont été engagés dans des situations installées de longue date. Mais si le code du bien-être au travail prévoit que l'employeur puisse envisager un trajet de réintégration dès le 4e mois d'incapacité pour maladie, les autorités provinciales ont donc encore plusieurs dizaines de trajets à organiser.

Ce qui est le plus révoltant, ce sont les résultats chiffrés avancés par l'administration lors du débat sur notre amendement budgétaire : sur 29 trajets, seuls 6 réintégrations ont été réussies et 8 ont abouti à des ruptures de contrat.

Nous souhaitons entendre le collège sur cette question de la lutte contre l'absentéisme et le lien qu'elle peut avoir, ou pas, vous nous le direz, avec un manque de personnel.

Nous souhaitons aussi vous entendre sur le traitement humain nécessaire des malades courte ou longue durée avec le risque avéré d'une chasse aux malades, organisée avec le coefficient de Bradford.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, répondra à ces interventions ce jeudi.

Document RA/15 : Rapport d'activités 2021 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 21-22/RA/15).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Odette THREINEN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Odette THREINEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Messieurs les Directeurs général et financier, Monsieur le Président, Chers Collègues,

Ce mercredi 16 mars, votre cinquième Commission s'est réunie pour prendre connaissance du rapport d'activités 2021 concernant les sanctions administratives communales. Document 21-22/RA/15.

Un Commissaire, tout en remerciant préalablement les services pour leur travail a posé deux questions.

Tout d'abord, il a souhaité en savoir un peu plus sur deux communes : Saint-Nicolas qui est une commune densément peuplée et dont les sanctions administratives passent par la Province et Stavelot, qui à l'inverse, est une commune plutôt rurale qui a décidé de gérer elle-même ses sanctions administratives communales.

Il lui est répondu que, si en effet, il peut apparaître à première vue surprenant que Saint-Nicolas en tant que commune urbaine, collabore avec la Province, il s'agit d'un choix strictement communal. Cela ne fait aucune différence pour les services. De plus, la Commune d'Ans qui fait partie de la même zone de Police a décidé également désormais de collaborer avec la Province pour les SAC.

Pour Stavelot, il s'agit simplement d'un Directeur général qui avait pour habitude de gérer lui-même les SAC. Ce Directeur aujourd'hui retraité, Stavelot a également décidé de collaborer avec la Province.

Ensuite, un Commissaire demande si avec les frais de 12.5€ par dossier et les 30% des amendes recouvertes qui reviennent à la Province, si le Service SAC s'autofinance. Il lui est répondu qu'on en est très loin. Tout au plus les frais postaux.

Ainsi, s'est conclue la prise de connaissance du rapport d'activités concernant les Sanctions administratives communales de votre cinquième Commission.

Merci pour votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2022

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Monsieur Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je souhaiterais par cette question prolonger une discussion qu'on a tenue en Commission par rapport à, avec douze paires de guillemets, la rentabilité du service d'aides aux sanctions communales qui est offert par la Province.

En effet, les services ont dit, et ça a été souligné dans le rapport, que ce service est loin de s'autofinancer.

Et la question qui nous vient à l'esprit, et qui est une vraie question politique et non une question rhétorique dont on aurait la réponse ou dont on voudrait vous dire qu'on n'est pas d'accord avec la réponse que vous donnerez, c'est simplement, est-ce que ce service est destiné à s'autofinancer ? A être un tant soit peu rentable ?

On souhaiterait entendre l'avis du Collège sur cette question sachant que ce service perçoit des amendes et c'est pour ça que la question est posée.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, répondra à cette intervention ce jeudi.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu ce jeudi 24 mars 2022 à 16H30.

Avant de passer au huis clos, je vous rappelle qu'il est impératif de rendre vos cartes de parking vides au Service du Conseil provincial afin que celles-ci puissent être rechargées.

La réunion publique est levée à 18H45'.

IX.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 51 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.